



---

LETTRE EN DATE DU 3 AVRIL 1958 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES  
SOCIALISTES SOVIETIQUES

Le 3 avril 1958

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du Décret du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en date du 31 mars 1958 concernant l'arrêt unilatéral par l'Union soviétique des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre des dispositions pour que le texte du Décret du Soviet suprême de l'URSS soit distribué comme document officiel des Nations Unies.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent de  
l'URSS auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Signé : A. SOBOLEV

DECRET  
DU SOVIET SUPREME DE L'URSS CONCERNANT L'ARRET UNILATERAL PAR  
L'UNION SOVIETIQUE DES ESSAIS D'ARMES ATOMIQUES ET D'ARMES  
A L'HYDROGENE

A mesure que passent les mois et les années, la question de l'arrêt des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène présente de plus en plus d'importance pour la cause de la paix et le bien-être des peuples.

La grande majorité de la population du globe demande aujourd'hui l'arrêt des essais. Bien que les peuples aient réclamé avec insistance depuis des années l'interruption des essais, on continue à en faire de sorte que des types nouveaux d'armes nucléaires mortelles sont créés en nombre croissant, la concentration des éléments radioactifs dans l'air et dans le sol s'accroît, l'organisme humain est empoisonné et le développement normal des générations futures se trouve compromis.

L'Union soviétique a fait des efforts constants et persévérants pour parvenir avec les Puissances possédant des armes atomiques ou des armes à l'hydrogène à un accord sur l'arrêt immédiat et inconditionnel des essais nucléaires. A cette fin, le Soviet suprême de l'URSS et le Gouvernement soviétique ont, ces dernières années, présenté à maintes reprises des propositions précises concernant l'arrêt des essais, sur la base desquelles on aurait pu depuis longtemps parvenir à un accord.

Dans un message adressé le 10 mai 1957 au Congrès des Etats-Unis d'Amérique et au Parlement du Royaume-Uni, le Soviet suprême de l'URSS a demandé à ces organismes d'aider à la conclusion d'un accord entre les Gouvernements de l'URSS, des Etats-Unis et du Royaume-Uni concernant l'arrêt immédiat des explosions expérimentales de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène.

A sa dernière séance, en décembre 1957, le Soviet suprême de l'URSS, exprimant la volonté inflexible de paix et les aspirations unanimes du peuple soviétique, a proposé que l'URSS, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique prennent l'engagement d'arrêter tous les essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène au 1er janvier 1958.

Les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni n'ont pas répondu à ces propositions de l'Union soviétique. Par suite, des explosions expérimentales de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène continuent d'avoir lieu tantôt dans une région du monde, tantôt dans l'autre, témoignant d'une nouvelle intensification de la course

/...

à la mise au point d'armes de destruction massive d'un type toujours plus dangereux.

Animé du désir de prendre une première mesure d'ordre pratique dans la voie d'un arrêt général des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène et ainsi de faire un premier pas vers la libération définitive de l'humanité de la menace d'une guerre atomique destructrice, le Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques décide :

1. D'arrêter les essais de tous les types d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène en Union soviétique.

Le Soviet suprême de l'URSS compte que les Parlements des autres Etats qui possèdent des armes atomiques et des armes à l'hydrogène feront, de leur côté, tout le nécessaire pour que les explosions expérimentales d'armes de ces types cessent aussi dans lesdits pays.

2. De charger le Conseil des ministres de l'URSS de prendre les dispositions nécessaires pour donner effet au paragraphe 1 du présent Décret et d'adresser aux gouvernements des autres Etats possédant des armes atomiques ou des armes à l'hydrogène un appel leur demandant de prendre des dispositions analogues pour assurer l'arrêt définitif et en tout lieu des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène.

Si d'autres Puissances possédant des armes atomiques et des armes à l'hydrogène continuent à procéder à des essais, le Gouvernement de l'URSS s'estimera naturellement libre d'agir, en ce qui concerne les essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène par l'Union soviétique, conformément aux circonstances susmentionnées, compte tenu des intérêts de sa sécurité.

Le Soviet suprême de l'URSS espère sincèrement que l'initiative prise par l'Union soviétique en arrêtant les essais d'armes nucléaires sera dûment appuyée par les Parlements d'autres Etats.

Le Soviet suprême de l'URSS est profondément convaincu que si, à la suite de la décision de l'Union soviétique, les autres Etats possédant des armes nucléaires arrêtent aussi à leur tour les essais d'armes en question, un important progrès aura été réalisé vers la consolidation de la paix et le renforcement de la sécurité de tous les peuples. Il est hors de doute que cela contribuerait grandement à

/...

faire revenir à la normale la situation internationale dans son ensemble et aiderait à soulager l'humanité de l'anxiété qui l'opprime quant au destin du monde et des générations futures.

LE SOVIET SUPREME DE L'UNION DES REPUBLIQUES  
SOCIALISTES SOVIETIQUES

Le Kremlin, Moscou,  
31 mars 1958

-----